

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 avril 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, COLAS Myriam, MÉSANGE Gilles, DUPAS Brigitte, MICHENET Sylvie, SERGENT Gilles

Membre absent excusé : LEMAIRE Valérie a donné pouvoir à GUILLANEUF Elodie

Membre absent : DE FLORIS Quentin pour le vote des comptes de gestion 2024 – délibérations n°1 à n°4

Secrétaire de séance : MÉSANGE Gilles

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2024
2. Vote des Comptes administratifs 2024 et des budgets annexes
3. Affectation des résultats
4. Vote des taxes locales d'imposition 2025
5. Vote de subventions complémentaires
6. Mise en œuvre de la fongibilité des crédits – M57
7. Vote du budget primitif 2025 et des budgets annexes
8. Remplacement du four du restaurant scolaire
9. Garantie d'emprunt Loir et Cher Logement
10. Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 à l'unanimité.

➤ Délibérations n°2025-04-14-01 à n°2025-05-01-04 : Adoption des comptes de gestion 2024 de la commune d'Herbault : 1/budget principal – 2/budget annexe « Zone Commerciale Valstière » - 3/budget annexe «Relais Petite Enfance » - 4/budget annexe « Lotissement « Etang Rondeau »

Après s'être fait présenter pour chacun des budgets 2024 (budget principal, budget annexe « Zone Commerciale Valstière », budget annexe « Relais Petite Enfance », budget annexe « Lotissement Etang Rondeau ») les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité (13 voix pour),

- APPROUVER les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Délibération n°2025-04-14-05 : Vote du compte administratif 2024 – Budget Principal**

Vu la délibération n°2024-04-10-16 du conseil municipal du 10/04/2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 et la délibération modificative n°2024-10-15-04 du conseil municipal du 15/10/2024 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le receveur municipal ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc LABBÉ, Premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 ;

Considérant la présentation du compte administratif 2024 tel qu'il figure au document joint en annexe, avec l'état des restes à réaliser et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 974 935,84 €

Recettes de l'exercice 2024 : 1 178 702,36 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2024 : 203 766,52 €

Report de l'exercice 2023 : 1 118 823,52 €

Résultat cumulé au 31/12/2024 : 1 322 590,04 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 257 552,93 €

Recettes de l'exercice 2024 : 57 368,41 €

Résultat de l'exercice 2024 : -200 184,52 €

Report de l'exercice 2023 : 137 197,06 €

Solde négatif des restes à réaliser : 294 435,09 € (Dépenses = 504 851,69 € - Recettes = 210 416,60 €)

Résultat cumulé au 31/12/2024 : -357 422,55 €

Résultat net de clôture : 965 167,49 €

Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et s'étant retirée, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1^{er} adjoint, et après approbation du Compte de Gestion 2024,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (13 voix pour) le compte administratif 2024 du budget primitif de la commune.

➤ **Délibération n°2025-04-14-06 : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe Zone Commerciale Valstière**

Vu la délibération n°2024-04-10-17 du conseil municipal du 10/04/2024 portant adoption du budget annexe « Zone commerciale Valstière » pour l'année 2024 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe « Zone Commerciale Valsière » établi par le receveur municipal pour l'année 2024 ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc LABBÉ, Premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 du budget annexe « Zone Commerciale Valstière » ;

Le compte administratif de l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 51 865,17 €

Recettes de l'exercice 2024 : 51 865,17 €

Résultat de l'exercice 2024 : 0,00 €

Report de l'exercice 2023 : 1,13 €

Résultat cumulé au 31/12/2024 : 0,00€

Résultat net de clôture : 40 194,50 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 0,00 €

Recettes de l'exercice 2024 : 51 866,30 €

Résultat de l'exercice 2024 : 0,00 €

Report de l'exercice 2023 : -11 671,80 €

Résultat cumulé au 31/12/2024 : 40 194,50 €

Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et s'étant retirée, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1^{er} adjoint, et après approbation du Compte de Gestion 2024,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (13 voix pour) le compte administratif 2024 de la Zone Commerciale Valstièr.

➤ **Délibération n°2025-04-14-07 : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe Relais Petite Enfance**

Vu la délibération n°2024-04-10-18 du conseil municipal du 10/04/2024 portant adoption du budget annexe « Relais Petite Enfance » pour l'année 2024 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe « Relais Petite Enfance » établi par le receveur municipal pour l'année 2024 ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc LABBÉ, Premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 du budget annexe « Relais Petite Enfance » ;

Le compte administratif de l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 31 671,94 €
Recettes de l'exercice 2024 : 28 039,03 €
Résultat de l'exercice 2024 (déficit) : - 3 632,91 €
Résultat antérieurs reportés : 15 000,41 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 : 11 367,50 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 0,00 €
Recettes de l'exercice 2024 : 0,00 €
Résultat de l'exercice 2024 : 0,00 €
Résultat antérieurs reportés : 765,58 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 : 765,58 €

Résultat net de clôture : 12 133,08 €

Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et s'étant retirée, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1^{er} adjoint, et après approbation du Compte de Gestion 2024,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (13 voix pour) le compte administratif 2024 du budget annexe Relais Petite Enfance (RPE).

➤ **Délibération n°2025-04-14-08 : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe Lotissement « Etang Rondeau »**

Vu la délibération n°2024-04-10-19 du conseil municipal du 10/04/2024 portant adoption du budget annexe « Lotissement Etang Rondeau » pour l'année 2024 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Etang Rondeau » établi par le receveur municipal pour l'année 2024 ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc LABBÉ, Premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement Etang Rondeau » ;

Le compte administratif de l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 75,11 €
Recettes de l'exercice 2024 : 0,00 €
Résultat de l'exercice 2024 (déficit) : - 75,11 €
Résultat antérieurs reportés : 56 024,33 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 : 55 949,22 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 50 074,95 €
Recettes de l'exercice 2024 : 0,00 €
Résultat de l'exercice 2024 : -50 074,95 €
Résultat antérieurs reportés : -9 609,49 €
Résultat cumulé au 31/12/2024 : -59 684,44€

Résultat net de clôture : -3 735,22 €

Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et s'étant retirée, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1^{er} adjoint, et après approbation du Compte de Gestion 2024,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (13 voix pour) le compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement Etang Rondeau ».

➤ Délibération n°2025-04-14-09 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget Principal – Commune d'Herbault

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître :

- Un résultat déficitaire de la section d'investissement : -62 987,46 €
- Un solde des restes à réaliser négatif : -294 435,09 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 1 322 590,04 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), affecte le résultat de la section de fonctionnement, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement ;

- Déficit antérieur reporté de la section d'investissement (ligne 001) : - **62 987,46 €**
- Excédent de fonctionnement à la couverture d'autofinancement (compte 1068) : **357 422,55 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) : **965 167,49 €**

➤ Délibération n°2025-04-14-10 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget annexe « ZC Valstière »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame AUGÉ
Après avoir entendu le compte administratif 2024 du budget annexe « Zone Commerciale Valstière » ;

Constatant que le compte administratif présente un résultat excédentaire de la section d'investissement : 40 194,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de l'affectation des résultats au budget 2024 comme suit :

- L'excédent reporté de la section d'investissement (ligne 001) : 40 194,50 €

➤ Délibération n°2025-04-14-11 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget annexe « Relais Petite Enfance »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame AUGÉ :
Après avoir entendu le compte administratif 2024 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement cumulé de 765,58 € €
- Un excédent de fonctionnement cumulé de 11 367,50 €

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le conseil municipal décide d'affecter les soldes disponibles comme suit :

- l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 11 367,50 €
- l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 765,58 €

➤ **Délibération n°2025-04-14-12 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget annexe « Lotissement Etang Rondeau »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame AUGÉ :
Après avoir entendu le compte administratif 2024 ;

Le compte administratif laisse apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement de 59 684,44 € et un solde de la section de fonctionnement à 55 949,22 € et un résultat net déficitaire de 3 735,22 €.

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le conseil municipal décide de reporter au compte 001 le déficit d'investissement global cumulé au 31/12/2024 d'un montant de 59 684,44 € et d'affecter à la section de fonctionnement le résultat déficitaire de 3 735,22€ au compte 002, correspondant au résultat net de clôture.

➤ **Délibération n°2025-04-14-13 : Vote des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits provisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibres des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023, cette taxe ne concernant que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux votés en 2024 : Taxe d'habitation (16,55%) – Taxe foncière sur les propriétés bâties (46,31%) - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (50,67%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 16,55%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,31%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,67%
- AUTORISE le Maire à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent et à le transmettre aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2025-04-14-14 : Subventions complémentaires aux associations**

Madame le Maire donne la parole à Mme Agnès VERNA GUILLO adjointe à la vie associative, qui présente des demandes de subventions complémentaires transmises par plusieurs associations.

Le conseil municipal après examen des demandes, et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :
 - ✓ AIMRA : 50,00 €
 - ✓ COMITÉ DES LOISIRS : 1 881,00 € (subvention exceptionnelle accordée pour l'achat d'un barnum)
 - ✓ OGECE/ECOLE PRIVÉE (classe de mer) : 1 320,00 € (60€*22 enfants résidents à Herbault)
 - ✓ FOOTBALL : 0,00 € (ne demande pas de subvention cette année)

➤ **Délibération n°2025-04-14-15 : Fixation du taux de fongibilité des crédits année 2025**

La commune d'Herbault a adopté par délibération n°2023-06-07-04 en date du 7 juin 2023 la nomenclature M57 qui s'applique sur tous les budgets à compter du 1^{er} janvier 2024.

En matière de fongibilité des crédits, la nomenclature M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédit entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections et d'améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

Considérant que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de sa plus proche séance ;

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2025, à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections sur tous les budgets.

➤ **Délibération n°2025-04-14-16 : Vote du budget primitif 2025 – Commune d'Herbault**

Vu la présentation du budget primitif 2025 par Monsieur le 1^{er} adjoint,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 705 964,75 €	2 119 690,49 €
Section d'investissement	1 384 813,42 €	1 384 813,42 €
Total	<u>3 090 778,17 €</u>	<u>3 504 503.91 €</u>

Conformément à l'instruction comptable M 57,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour), approuve l'équilibre du budget primitif de la commune pour l'année 2025 en précisant que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

➤ **Délibération n°2025-04-14-17 : Vote du budget annexe 2025 – ZC Valstière**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet du budget annexe ZC Valstière et amené à se prononcer ;

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), VOTE le Budget annexe ZC Valstière pour l'année 2025 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	40 194,50 €	40 194,50 €
Total	<u>40 194,50 €</u>	<u>40 194,50 €</u>

➤ **Délibération n°2025-04-14-18 : Vote du budget annexe 2025 – Relais Petite Enfance**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet du budget annexe Relais Petite Enfance pour l'exercice 2025 et amené à se prononcer ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	37 000,00 €	42 367,50 €
Section d'investissement	765,58 €	765,58 €
Total	<u>37 765,58 €</u>	<u>43 133,08 €</u>

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), APPROUVE l'équilibre du budget annexe « Relais Petite Enfance » pour l'année 2025 en précisant que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

➤ **Délibération n°2025-04-14-19 : Vote du budget annexe 2025 – Lotissement Etang Rondeau**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet du budget annexe « Etang Rondeau » pour l'exercice 2025 et amené à se prononcer ;

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), VOTE le Budget annexe « Lotissement Etang Rondeau » pour l'année 2025, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	70 086,34 €	70 086,34 €
Section d'investissement	59 684,45 €	59 684,45 €
Total	<u>129 770,79 €</u>	<u>129 770,79 €</u>

➤ **Délibération n°2025-04-14-20 : Remplacement du four du restaurant scolaire**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de changer le four du restaurant scolaire en fonctionnement depuis 15 ans. Elle précise qu'en cas de panne, les pièces détachées ne seront pas immédiatement disponibles et que cet équipement est indispensable au quotidien.

Deux devis ont été demandés pour un matériel ayant des fonctionnalités comparables :

- CUISINE SIGNATURE : le devis comprend le four (8 359,20 € HT), son support (755,87 € HT), l'adoucisseur (824,69 € HT), le forfait installation (900,00€ HT), la reprise de l'ancien four (1000 €) soit un montant global de 9 839,76 € HT soit 11 807,71 € TTC.
- ECOTEL : le devis comprend le four (7 600,00 € HT), son support (680,00 € HT), un kit installation (202,00 € HT), la main d'œuvre (720,00 € HT), un système de filtration (328,00 € HT), un carton de produits de lavage (119,00 € HT), pas de reprise de l'ancien four soit un montant global de 9 649,00 HT soit 11 578,80 € TTC.

Les Maires du RPI consultés pour donner leur avis, ont validé l'option du changement du four de la cantine.

Après en en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- DÉCIDE de retenir le devis présenté par l'entreprise CUISINE SIGNATURE (77480 Bray-sur-Seine) d'un montant de 9 839,76 HT soit 11 807,71 € TTC afin de changer le four de la cantine.
- AUTORISE Madame le maire à signer le devis correspondant.

➤ **Délibération n°2025-04-14-21 : Garantie d'emprunts à la sté Loir-et-Cher Logement pour la construction de 43 logements Impasse de la Valstière à Herbault**

Vu le contrat de Prêt n ° 169242 en annexe signé entre : SA REGIONALE H L M LOIR ET CHER LOGEMENT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de la construction de 43 logements situés Impasse de la Valstière à Herbault ;

Considérant que la SA REGIONALE H L M LOIR ET CHER LOGEMENT sollicite la Commune d'Herbault afin que celle-ci garantisse le prêt n°169242 correspondant à cette opération à hauteur de 50% ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder à la Société Loir-et-Cher Logement sa garantie d'emprunt hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 769 954,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 169242 constitué de 4 lignes du prêt.
 - o PLAИ, d'un montant de 1 225 628 euros ;
 - o PLAИ foncier, d'un montant de 369 165 euros ;
 - o PLUS, d'un montant de 3 257 427 euros ;
 - o PLUS foncier, d'un montant de 917 734 euros.
- De préciser que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 884 977,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- De dire que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Maison médicale pluridisciplinaire : le projet de construction dans le prolongement du programme immobilier Nexity rue de la Valstière est abandonné. L'ordre des médecins refuse l'installation de certaines professions non médicales avec les médecins. Vu l'importance du sujet, une réunion d'échanges est fixée le 3 mai 2025 au siège de la société Loir-et-Cher Logement avec les maires des communes alentours.
- Réfection de la rue du Bailli : ces travaux d'environ 800 000 € HT sont prévus d'être exécutés en deux tranches et nécessiteront l'effacement des réseaux électriques et l'enfouissement du réseau d'eau pluviale. Le dossier définitif sera présenté début juin par le cabinet d'études ARCAMZO avant que le conseil municipal ne se prononce pour le lancement ou non de l'opération. Au regard de l'excédent de fonctionnement de 965 K€ en maintenant un Fonds de roulement à 90 jours de charges réelles de fonctionnement, cela laisse une marge d'environ 700 K€ en autofinancement pour des projets d'investissement. La commune avec une capacité de désendettement de 1,7 an dispose de marges de manœuvre pour contracter de nouveaux emprunts. Au vu de ces données, le projet est soutenable financièrement.
- Ouverture de la piscine intercommunale d'Herbault le 4 juin. Pour des raisons techniques, la pataugeoire ne sera pas accessible (fuite d'eau dans le bassin détectée). Des Stages d'apprentissage de la natation (2 groupes de 12) seront proposés du mardi 24 juin au vendredi 4 juillet 2025, pour les enfants âgés de 7 ans ou plus. Le retrait du dossier d'inscription se fera du 2 au 20 juin à la mairie d'Herbault. Tarifs : Habitants Agglo = 52,00 € / Habitants Hors Agglo = 59,00€.
- Avec le programme Edurenov, la commune a souhaité associer les élèves des écoles aux travaux de réhabilitation énergétiques des bâtiments scolaires. Une intervention est prévue le 6 juin par le réseau Canopé pour les classes de cycle 3 sous forme de jeu à finalité écologique.
- Club informatique : cessation de ses activités le 30 juin prochain. Le local mis à disposition par la commune sera libéré d'ici la fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le secrétaire de séance
Gilles MÉSANGE



Le Maire
Michèle AUGÉ

